

50 ans de l'application des mesures de guerre;

**“JUST WATCH ME”, AVAIT DÉCLARÉ TRUDEAU PÈRE...
«M. LE PREMIER MINISTRE, ON VOUS REGARDE;
ALLEZ-VOUS RENDRE JUSTICE AUX VICTIMES?»**

- STÉPHANE BERGERON

OTTAWA, le 29 octobre 2020 — Le Bloc Québécois a déposé une motion à la Chambre des communes, le 29 octobre dernier, exigeant que le gouvernement fédéral présente des excuses officielles aux victimes innocentes de l'application de la Loi sur les mesures de guerre en octobre 1970. C'est dans cet esprit que le député de Montarville, M. Stéphane Bergeron, a ouvert la ronde de questions du Bloc Québécois en s'adressant directement au fils de celui qui était alors premier ministre du Canada et qui avait donc autorisé la mise en œuvre des mesures de guerre.

Rappelons que, le 16 octobre 1970 et dans les jours qui ont suivi, des soldats canadiens et des policiers ont fait irruption dans des milliers de foyers québécois pour procéder à des perquisitions et des arrestations. Près de 500 citoyens innocents ont été arrêtés sans mandat et des dizaines de milliers d'autres ont été interpellés.

Le député de Montarville a débuté sa question en rappelant les paroles alors prononcées par celui qui était chef du Parti Québécois au moment de cette crise: «"Les loups sont lâchés. Le jour de honte est arrivé"... C'est ce qu'a déclaré René Lévesque en voyant l'armée canadienne être déployée pour arrêter 497 personnes et en intimider des milliers d'autres en octobre 1970».

«Des innocents chez qui on s'est introduit en pleine nuit, mitraillette à la main, qu'on a arrêtés sans motif et détenus sans explication des jours durant. 50 ans plus tard, les victimes des mesures de guerre méritent enfin des excuses officielles. Votre père a dit "Just watch me"... M. le premier ministre, on vous regarde; allez-vous leur rendre justice?», de demander solennellement Stéphane Bergeron.

Voici le texte de la motion déposée par le Bloc Québécois:

«Que la Chambre réclame des excuses officielles du premier ministre au nom du gouvernement du Canada pour la promulgation, le 16 octobre 1970, de la loi sur les mesures de guerre et le recours à l'armée contre la population civile du Québec afin d'arrêter de façon arbitraire, d'incarcérer sans accusation et d'intimider près de 500 Québécoises et Québécois innocents.»

- 30 -

Source: Pascale Guilbault, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ pascale.guilbault.349@parl.gc.ca

☎ 450 922-BLOC (2562)